

Enregistré sous le n°11754089075
auprès du Préfet de Région
d'Ile de France



Union Fédérative Nationale
des Associations de
**Familles d'Accueil et
Assistants Maternelles**

Journées Nationales d'études et de formation à MONISTROL sur LOIRE (43), les 20 et 21 mars 2010

Site Le Mazel – 43120 Monistrol sur Loire



Organisées par l'Union Fédérative Nationale des Associations
de Familles d'Accueil et Assistants Maternelles (UFNAFAAM),
avec le concours de l'Accueil ADAFAM43, sur le thème :

L'EDUCATION EN QUESTION



L'accueil ADAFAM 43
Association départementale
des Assistants Familiaux
et des Assistants Maternelles
de la Haute-Loire



CONSEIL GÉNÉRAL
Haute-Loire



PROGRAMME

Samedi 20 mars 2010

- 9h00 : ACCUEIL et EMARGEMENT – PRESENTATION.
- 10h00 à 12h00 : **L'ENFANT ROI**
par le Docteur Jean CHAMBRY, pédopsychiatre, praticien hospitalier.
- 14h00 à 16h00 : **LA TRANSMISSION DES VALEURS**
par Madame Catherine SELLENET, directrice du CREC et professeur d'université en sciences de l'éducation.
- 16h30 à 18h30 : **L'APPRENTISSAGE DU RESPECT**
par Monsieur Dominique BERTHON, psychanalyste.

Dimanche 21 mars 2010 - Ateliers de 9h00 à 12h30

- Atelier 1 : **AFFABULATION, MENSONGE, IMAGINAIRE** (tout accueil)
par le Docteur Jean CHAMBRY, pédopsychiatre, praticien hospitalier.
- Atelier 2 : **LA SEPARATION, LE DEUIL** (tout accueil)
par Monsieur Jacques LADSOUS, éducateur, secrétaire général du CEDIAS, musée social.
- Atelier 3 : **COMMENT LES ENFANTS COMBLENT LE MANQUE** (assistants familiaux)
par Monsieur Pierre DESCAMPS, psychologue, formateur.
- Atelier 4 : **COMMENT NEGOCIER NOS VALEURS EDUCATIVES
AVEC LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ?** (assistants familiaux)
par Monsieur Christian CHASSERIAUD, président national de l'AFORTS.
- Atelier 5 : **EDUCATION PAR LE JEU** (tout accueil)
par Madame Natacha CHARTIER, directrice d'une maison départementale de la solidarité au Conseil Général 64.
- Atelier 6 : **FACE A LA COLERE DE L'ENFANT** (tout accueil)
par Monsieur Thierry PISSARELLO, formateur, responsable de pôle.

MOYENS D'ACCES

Accès ROUTIER :

- depuis **Lyon** A7 jusqu'à Givors, puis A47 jusqu'à St Etienne, puis direction Le Puy en Velay N88 jusqu'à la sortie Monistrol – St Sigolène D44.
- depuis **Valence** ; soit par A7 jusqu'à Givors, puis A47 jusqu'à St Etienne, puis direction Le Puy en Velay N88 jusqu'à la sortie Monistrol – St Sigolène D44, soit par N7 jusqu'à St Valier, puis la N86 de Sarras à Andance, puis la D82 jusqu'à St Etienne, et prendre la direction Le Puy en Velay N88 jusqu'à la sortie Monistrol – St Sigolène D44.
- depuis **Clermont-Ferrand** A72, avant d'arriver à St Etienne suivre la direction Le Puy en Velay pour gagner la N88, et aller jusqu'à la sortie Monistrol, Ste Sigolène D44.
- depuis **le Puy en Velay** suivre la direction St Etienne N88 jusqu'à la sortie Monistrol, Ste Sigolène.

Réseau FERROVIAIRE :

- TGV Lyon ou St Etienne Châteauneuf puis TER direction Le Puy en Velay jusqu'à la gare Bas Monistrol.
Des navettes bus seront mises en place par l'ADAFAM43 pour le transport depuis la gare SNCF Bas-Monistrol.

Réseau AERIEN :

- aéroport Lyon St Exupéry. Il y a des navettes (ligne 175) de l'aéroport aux gares de Lyon Part Dieu et Lyon Perrache, environ toutes les ½ heures à la charge des participants. (Contacter Danielle FERRIOL pour tous renseignements).

REGLEMENT INTERIEUR DES JOURNEES NATIONALES D'ETUDES ET DE FORMATION

(Conforme au décret du 23 octobre 1991)
Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 1. - CONTENU

Le contenu de la formation est défini dans le programme ci-avant. Toutefois, l'UFNAFAAM se réserve le droit de toute modification.

Article 2. - INSCRIPTIONS

Pour les non-adhérents : L'inscription est individuelle.

Pour les adhérents : Chaque association peut regrouper les inscriptions individuelles et envoyer le listing des participants à l'association organisatrice.

Le règlement des frais de formation, d'hébergement et de restauration est obligatoire pour toute inscription.

L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée du règlement correspondant à l'ordre de l'UFNAFAAM (un chèque pour les frais de formation + un chèque pour l'hébergement et la restauration).

Prise en charge par l'employeur : Même principe d'inscription. Le participant y joint les chèques qui lui seront restitués lors du règlement effectif de la prise en charge par son employeur. L'UFNAFAAM encaissera les chèques si la prise en charge est refusée ou n'est pas honorée 45 jours après la date de la formation.

Réservations : Si une association souhaite réserver une ou plusieurs places avant de pouvoir donner le listing définitif, le règlement correspondant doit être joint. Si le nombre demandé initialement n'est pas respecté, l'UFNAFAAM conservera l'intégralité des frais de formation et appliquera les modalités d'annulation ci-dessous.

Article 3. - ANNULATIONS

Quelle que soit la nature de l'annulation, les frais de formation restent acquis à l'UFNAFAAM.

Pour les frais d'hébergement et de restauration : toute annulation reçue dans les 30 jours précédant la manifestation, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Un remboursement pourra être envisagé dans certains cas (hospitalisation avec bulletin de situation, décès selon le degré de parenté). L'UFNAFAAM étudiera la sérieuse de chaque demande et toujours avec justificatifs à l'appui.

Remplacement : L'association organisatrice établit une liste d'attente de cinquante personnes. Ces personnes sont informées par courrier de cette mise en attente et doivent faire savoir si elles désirent maintenir leur candidature. Sans réponse au bout de 7 jours la candidature est annulée.

Article 4. - PRESENCE

La formation se déroule du samedi matin au dimanche midi. La présence des participants est obligatoire à toutes les conférences et à l'atelier choisi. Une feuille d'émargement sera signée à l'entrée de la salle pour chaque participant.

Une attestation de présence, valant dix heures de formation, sera remise à chaque participant en fin de formation après vérification des listes d'émargement.

Article 5. - HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Dans la mesure du possible, les personnes d'une même association seront hébergées dans le même lieu. Le contraire serait indépendant de la volonté de l'association organisatrice.

Pour les personnes désirant une chambre seule, un supplément sera à leur charge.

Article 6. - HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Le plan de l'établissement et les consignes d'évacuation seront fournis sur le lieu de la formation.

Article 7. - DISCIPLINE GENERALE

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- De quitter le stage sans motif,
- De pénétrer dans la salle de conférence sans avoir émargé,
- De pénétrer dans la salle de conférence sans porter son badge.

Toutes détériorations constatées resteront à la charge du stagiaire. L'UFNAFAAM et l'association organisatrice ne pourront être tenues pour responsables des vols et sinistres.

De plus le participant doit :

- Respecter les lieux où il se trouve et les laisser propres,
- Respecter le personnel et les bénévoles,
- Respecter le déroulement du programme sans l'anticiper, tant pour les conférences que pour les moments festifs,
- Adopter une attitude respectueuse envers les institutions et élus locaux.

Article 8. - SANCTIONS

Tout agissement considéré comme répréhensible par l'UFNAFAAM ou bien l'association organisatrice pourra, en fonction de sa nature ou de sa gravité, faire l'objet de sanctions par ordre d'importance :

- Un avertissement,
- Exclusion immédiate de la formation,
- Radiation définitive des manifestations UFNAFAAM.

Article 9. - PUBLICITE DU REGLEMENT

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

INSCRIPTION ET RESERVATION

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Madame FERRIOL Danielle, domaine de la Rivoire La Cote n°91
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél. : 09.79.30.89.51 - E-mail : danielle.ferriol@orange.fr

INSCRIPTIONS

Le nombre d'inscription est limité à **450 personnes**. - Date limite d'inscription : **20 février 2010**

1. Remplir avec soin la fiche d'inscription ci-jointe recto-verso (une par personne),
2. Libeller les chèques au nom de UFNAFAAM, DEUX CHEQUES sont nécessaires pour valider votre demande de participation :
CHEQUE 1 : inscription CHEQUE 2 : hébergement et restauration.
3. Renvoyer le dossier COMPLET avant la date limite ci-dessus à :

Monsieur DESMARETS Olivier, Uffour – 43350 BELLEVUE LA MONTAGNE
Tél. : 04.71.00.63.72 ou 06.32.78.19.80 - E-mail : olivier.desmarets@wanadoo.fr

ARRIVEES

Les ARRIVEES du VENDREDI à partir de 17h et du SAMEDI matin, se feront à :
« La Capitelle », salles polyvalentes et cinéma, site le Mazel – 43120 MONISTROL SUR LOIRE
(à la sortie N88 suivre la direction Lycée public)



BON DE SOUSCRIPTION - ACTES DES JOURNEES

MONISTROL les 20 et 21 mars 2010 : « l'éducation en question »

Les actes des journées nationales sont compris dans l'inscription. Si vous ne pouvez pas participer aux journées ou si vous désirez un exemplaire supplémentaire, remplir ce bulletin, le découper et le renvoyer accompagné d'un chèque de **17 €** à : **ARC, B.P. 52 – 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS**

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Association/Organisme : N° d'association : |__|_|_|_|_|_|_|_|

N° du chèque de 17 € :	Banque :	date :
------------------------	----------	--------

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION - RESERVATION

Implique lecture et acceptation du règlement – un bulletin par personne ou par couple

LE / LA PARTICIPANT(E)

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Association/Organisme : N° de département :

Etes-vous adhérent ? Oui Non N° Association UFNAFAAM : |__|__|__|__|__|__|

Etes-vous (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Assistant Maternel (employeur particulier) | <input type="checkbox"/> Assistant Familial |
| <input type="checkbox"/> Assistant Maternel (crèche familiale) | <input type="checkbox"/> Assistant Familial (placement spécialisé) |
| <input type="checkbox"/> RAM | <input type="checkbox"/> Travailleur Social |
| | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

FRAIS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Actes des Journées Nationales compris :

Frais de participation INDIVIDUELLE ADHERENTS	<input type="checkbox"/> 40 €*
Frais de participation avec PRISE EN CHARGE du service ou de l'employeur ou pour les NON ADHERENTS	<input type="checkbox"/> 60 €*

* le montant de l'inscription reste acquis à l'UFNAFAAM pour tout désistement

Avez-vous fait une demande de prise en charge ? oui non

IMPORTANT : Pour les adhérents qui ont fait une demande de prise en charge, en attente de l'accord du service ou de l'employeur, nous vous demandons de faire 1 chèque d'inscription de 40€. Ce chèque vous sera retourné avec votre facture lorsque la prise en charge sera effective.

CHOIX DE L'ATELIER DU DIMANCHE

VOTRE CHOIX :	atelier 1	atelier 2	atelier 3	atelier 4	atelier 5	atelier 6
Votre choix préférentiel*						
Votre deuxième choix*						

* cocher une seule case par ligne

PARTIE RESERVEE A L'UFNAFAAM

NUMERO INSCRIPTION UFNAFAAM

à compléter par l'association organisatrice

VOTRE VOYAGE

ARRIVEE prévue le :	<input type="checkbox"/> vendredi*	<input type="checkbox"/> samedi*	
Avion	Aéroport :	N°vol :	heure d'arrivée :
Train	Gare :	N°train :	heure d'arrivée :
Autre	<input type="checkbox"/> Bus*	<input type="checkbox"/> Voiture*	heure d'arrivée :

* cocher la case correspondante

DEPART :			
Avion	Aéroport :	N°vol :	heure départ :
Train	Gare :	N°train :	heure départ :
Autre	<input type="checkbox"/> Bus*	<input type="checkbox"/> Voiture*	heure départ :

* cocher la case correspondante

Si les deux tableaux ci-dessus ne sont pas correctement complétés, les transferts entre le lieu d'arrivée et le site du congrès seront à votre charge.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

FORFAITS jusqu'au dimanche midi inclus,

ARRIVEE le	Prix	Participant(s)	Accompagnant(s)
Vendredi avec repas	137 €	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Vendredi sans repas	123 €	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Samedi matin	90 €	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Supplément chambre seule par nuit	17 €	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

NB : possibilité pour l'accompagnant de déduire le repas de samedi midi, 16 € sur le prix du forfait

OPTIONS REPAS sans hébergement

	Prix	Participant(s)	Accompagnant(s)
Samedi midi	16 €	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Samedi soir	20 €	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Dimanche midi (panier)	10 €	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Vous êtes : une femme un homme un couple

Vous désirez partager la chambre avec (nom, prénom et département) :

REGLEMENT (A L'ORDRE DE L'UFNAFAAM)

Frais d'inscription

N° du chèque :	Banque :	date :
----------------	----------	--------

Frais d'hébergement et repas

FORFAITS :	€	OPTIONS :	€	TOTAL :	€
-------------------	---	------------------	---	----------------	---

N° du chèque :	Banque :	date :
----------------	----------	--------

Voulez-vous une FACTURE ? oui non